



Fiche : CCL/2017/1-1



Circulation vélos étang du Plessis

Date d'émission: 9 avril 2017
Modifiée 24 avril 2019

Lieu : Entre Pont du bouc et rue de penn mané

Origine/problématique :

Demandes de Bernard et Alain suite à différend avec un usager du chemin qui affirmait que le cheminement était réservé aux piétons.

+ constatation terrain du 19 avril 2019 (R Querré et R Le Roux)



Examen/règles

Il existe deux panneaux (B 54), l'un au nord (pont du bouc) pour un cheminement qui ne fait pas partie de la SPPL (servitude de passage des piétons sur le littoral ; familièrement chemin côtier),

Ce panneau carré bleu qui est celui de l'aire piétonne autorise également le passage des vélos à l'allure du pas et est contradictoire avec le panneau vert indiquant une SPPL, exclusivement réservée aux piétons.

Un autre au sud se situe au départ de la SSPL (en bleu sur le plan) qui interdit strictement la circulation des cycles, le panneau B 54 n'est donc pas approprié. La situation actuelle concourt à des discussions parfois amères entre piétons et cyclistes.

-Côté pont du bouc le panneau d'aire piétonne a été enlevé, mais subsiste celui, vert, indiquant une SPPL .

-Côté sud sur le tronçon réellement en SPPL le panneau B54 d'aire piétonne a été aussi supprimé.

Cette signalisation laisse toujours à penser que le tronçon nord est en SPPL ce qui n'est pas exact.

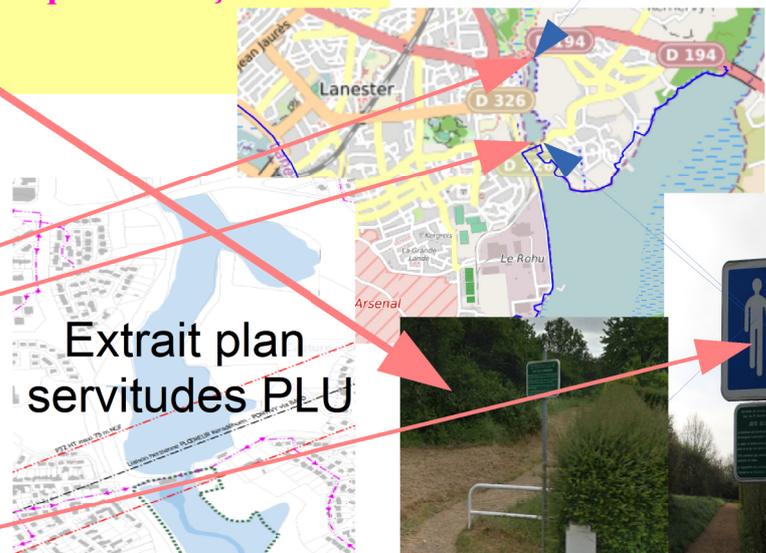


Propositions/actions :

- Placer un panneau voie verte au pont du bouc et route de penn mané



-Au sud du pont sur la SPPL remplacer le panneau aire piétonne par le panneau « interdit aux vélos »



Suite donnée :

Premier contact avec la mairie le 4 avril 2017,
RDV avec mairie le 24 avril 2019.



Fiche : CCL/2017/2



Liaisons de Lanester vers le pont du bonhomme

Lieu : rue de l'étang de penn mané, du bélane , de péros

Date d'émission: 11 avril 2017+2020

Origine/problématique :

Proposition cyclable de la commune pour la rue de l'étang et le pont du bouc

« compte tenu des travaux à venir sur la rue de l'Etang , il serait intéressant de prévoir des couloirs cyclables sur les 2 anciennes routes reliant le pont du Bonhomme à partir du pont du Bouc et du moulin du Plessis :

- rue de Pen Mané , rue de Péros et rue du Belane à partir du moulin du Plessis ,

- rue de l'Etang puis du Belane à partir du pont du Bouc .

La rue de Kermorvan , entre la rue de Péros et la rue de l'Etang pouvant être interdite aux voitures (sauf les 10 mètres près du carrefour) ? »

Analyse /règles :

Cette proposition communale permettra de mieux relier ce quartier(Peros, Kermorvan Belane, Le bol d'air) au (vers) le centre de Lanester. La rue de l'étang depuis le pont du bouc est un bon support afin d'y réaliser des aménagements cyclables , (dans les deux sens). Le point délicat se situe au niveau du pont du bouc où le franchissement de la rivière en sécurité pour les cyclistes n'est pas de prime abord évident. L'aménagement de la rue de Bélane assurerait une continuité paisible vers le pont du bonhomme. La proposition de Gérard permettrait de sécuriser un deuxième tracé vers Lanester (sud) par la rue de penn mané. La rue de Kermorvan réservée en majeure partie aux modes doux constituerait un barreau de liaison entre les deux itinéraires pré cités.

Propositions/actions :

-Inscrire la réflexion dans une démarche plus globale. Les liaisons décrites pourraient servir de support à la vélo route littorale 5 (+V8) dont le tracé dans Lorient et vers l'est ne semble pas totalement acté. Les tracés décrits ci-dessus constitueraient une alternative terrestre au franchissement de la rade en bateau. Il peut être intéressant pour la lisibilité des itinéraires cyclables intéressant de faire préciser aux différentes collectivités quels sont leurs plans vélos (région , conseil départemental, capl, commune.)

-Rechercher quels types d'aménagements sont possibles (pistes, bandes voie partagée.....)

Suite donnée :

Contacts à poursuivre sur le sujet avec la commune.

Liens :





Fiche : CCL/2017/3



Obstacles pour cyclistes

Lieu : rue de la grande lande

Date d'émission: 11 avril 2017

Origine/problématique :

Bernard nous signale la dangerosité du regard à grille situé sur la bande cyclable, il est peu perceptible.



Examen/règles :

Ce regard est aux normes mais sa position et surtout le fait qu'il se situe en creux (pour collecter l'eau) constitue un danger non négligeable. Il n'est perçu qu'au dernier moment par le cycliste.

Nb Le regard existait avant la construction du giratoire voisin et n'a pas été intégré à l'étude.

Propositions/actions :

Repositionner le regard en rive de chaussée, et la reprofiler (même si le coût n'est pas négligeable)

Suite donnée :

Présenté aux services techniques le 4 avril qui reconnaissent une erreur d'exécution !



Fiche : CCL/2017/4



Insécurité pour les cyclistes rue Jules Guesdes

Lieu : bas de la rue Jules Guesdes

Date d'émission: R Le Roux 26/10/2017

Origine/problématique :

Demande d'utilisateurs cyclistes :

A la fin de la partie cyclable, la trajectoire vélos n'est pas identifiable, les cyclistes risquent de continuer tout droit et de chuter sur la bordure de délimitation du parc de stationnement voitures.

Examen/règles

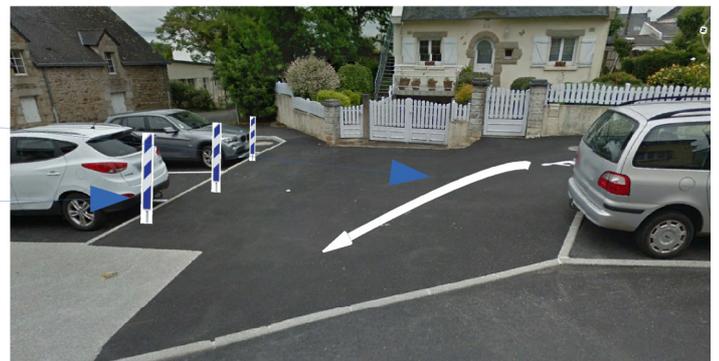
La rue a été aménagée il y a deux ans. la vitesse y est limitée à 30 km/h dans le cadre d'une zone 30 et une zone de rencontre a été délimitée dans la partie basse. Dans la zone 30, dans le sens montant il a été créé une bande cyclable. Dans l'autre sens sur le trottoir élargi a été construit un cheminement mixte piétons /cyclistes sous forme d'une aire piétonne (sur trottoir!) avec un limitation à 6km/h. C'est la jonction entre ce cheminement et la zone de rencontre qui pose problème



Risque d'aller tout droit et de chuter sur la bordure haute lorsqu'il n'y a pas de voiture en stationnement

Propositions/actions :

- Réaliser un marquage horizontal par flèches blanches afin d'indiquer la trajectoire vélo à suivre ;
- Poser des balises J13 pour signaler le danger





Fiche : CCL/2020/5



Mobilité douce en amont du pont Saint-Christophe vers Pendreff.

Lieu : Du pont Saint-Christophe au château du diable

Date d'émission: juin 2020

Origine/problématique : L'afflux d'usagers, notamment lors du confinement, tant entre le pont des Indes et le pont Saint-Christophe qu'en amont de celui-ci nous amène à poser la question de la fréquentation cyclable et de son interaction avec la circulation piétonne y compris celle des personnes à mobilité réduite, dans ce secteur de plus en plus prisé en terme de loisirs.

Examen/règles

La réalisation de cheminements entre le pont saint-Christophe et l'étier de Pendreff est en cours, tantôt constitués d'un seul chemin (notion de voie verte) tantôt de deux quelque peu parallèles.

Le PLU qui définit les espaces concernés en tant que naturels Nar ou Nds y permet la réalisation de cheminements piétonniers ou cyclables (sans bitume ni ciment). Le cheminement n'étant pas réalisé à priori en terrains privés, il ne devrait pas y être tracé la servitude de passage piétons sur le littoral EL 9 au plan des servitudes.

Propositions d'actions :

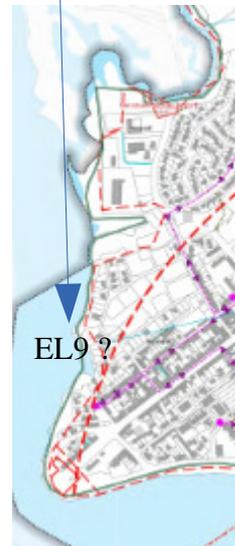
Pour le club cyclo ce maillon d'un plan vélo (inclus dans un plan de mobilité) est important en terme de continuité des cheminements depuis le bd Niemen et jusqu'à la zone du Mannebos et le franchissement de la RN 165.

Intérêt d'avoir au maximum des cheminements différents piétons/vélos pour une meilleure cohabitation dans un secteur où la fréquentation par ces usagers pourrait à l'avenir croître.

L'articulation avec le plan vélo de l'agglomération, le fonctionnement de la circulation dans le nœud routier du pont Saint-Christophe, les interfaces avec l'opération d'urbanisme des hunes du Scorff..... nous paraissent des sujets importants afin d'améliorer notamment la mobilité, la cohérence et la lisibilité cyclable.

Proposition d'association :

Proposition de travailler en concertation avec les élus de la Commune et les services techniques à l'instar de celle, riche constructive et productive de la précédente mandature, ceci sur tous les aménagements et les démarches qui nous semblent bénéfiques pour la pratique sécurisée du vélo dans un cadre global d'une mobilité douce.





Fiche : CCL/2022/6



Sécurité aux abords des passages piétons

Lieu : rue Kesler Devillers

Date d'émission: Février 2022

1-Origine/problématique : Roger nous fait part de l'insécurité rencontrée aux abords d'un passage piéton rue Kesler Devillers liée à un véhicule (souvent un fourgon) stationnant sur un emplacement délimité en amont de ce passage et masquant la visibilité des usagers.



Examen/règles

La visibilité est gênée par les clôtures provisoires posées pour la construction en cours d'un immeuble et par le stationnement près du passage.

Il y a bien une interdiction provisoire de stationnement qui a du cependant être enlevée (par des usagers?)



Propositions d'actions :

- Dans l'immédiat supprimer physiquement la place de stationnement et replacer une interdiction de stationnement.
- A terme repenser le stationnement sur ce large trottoir afin d'améliorer la visibilité sur le passage piéton

2-Origine/problématique : Plus bas dans la rue le terre plein central planté constitue un obstacle fort à la visibilité des piétons.



Examen/règles

Les plantations sont trop hautes et masquent les piétons, notamment les enfants.

Propositions d'actions :

Ne conserver que des plantations rases ou les remplacer par un pavage identique à celui existant en amont.



Pour avancer :

Le club souhaite porter ces expertises d'usages afin d'améliorer la sécurité, certes des cyclistes mais aussi de tous les usagers de l'espace public..... la rue se partage.

Au travers de ces fiches de cas le club sollicitera les élus et services techniques afin de poursuivre les relations et les concertations fructueuses déjà engagées depuis plusieurs années.



Fiche : CCL/2022/7



Sécurité de l'itinéraire doux parallèle à la rue camille Pelletan

Lieu : Chemin le long de l'arsenal

Date d'émission: Novembre 2022

Origine/problématique : Des cyclos font part de la dangerosité de la circulation sur ce cheminement doux notamment liée aux manques de visibilité dans plusieurs courbes. La piste longe le mur de l'arsenal source de ce manque de visibilité. Pour exemple rencontre nez à nez avec une double poussette.....



Examen/règles

Ce cheminement est identifié comme voie verte et signalé comme itinéraire cyclable. Le GR 34 y passe en partie ainsi que le chemin de compostelle. C'est donc un vecteur doux important sur la commune. Il a bien été identifié par le cabinet chargé du PAMA.



Propositions d'actions :

- Elargir au mieux la chaussée dans les passages délicats, avec poses éventuelles de miroirs aux trois endroits repérés+ ligne blanche continue médiane au point 3.
- Traiter l'interface avec les rues Pelletan et Péri (liaison avec la zone de rencontre) notamment au niveau du revêtement et des tampons de réseaux.
- Quelle liaison identifiée avec la véloroute V8 qui passe quai Péri et rue Guillemot, quelle lisibilité. Où passe la V5 ?
- Traiter la continuité vers la rue de la République.

Enjeux constants

Le club souhaite porter ces expertises d'usages afin d'améliorer la sécurité, certes des cyclistes mais aussi de tous les usagers de l'espace public..... la rue se partage. Au travers de ces fiches de cas le club sollicitera les élus et services techniques afin de poursuivre les relations et les concertations fructueuses déjà engagées depuis plusieurs années.



Fiches actions sécurité



L'espace public est ouvert à tous, piétons, mobilité réduite, deux roues, véhicules motorisés aussi l'aménagement urbain et les comportements des usagers doivent conduire à un partage respectueux. La pratique du cyclotourisme révèle parfois des dysfonctionnements (incohérence des panneaux de signalisation avec l'environnement physique) et des usages conflictuels voire insécures. Certains ont donc été relevés et une piste d'action proposée à leur gestionnaire (cf tableau ci-après).

Cet éclairage complète les enseignements donnés aux plus jeunes tout au long de l'année scolaire au sein de "l'école cyclo" et les rappels formulés lors des journées "sécurité routière" organisées avec les intervenants départementaux.

Les fiches complètes peuvent être consultées sur le site.....pour ouvrir une fiche appuyer sur la touche« ctrl » et cliquer sur le numéro souhaité sans lâcher ctrl .

N°	Thème	Objet	Suite
2017/1-1	Signalisation	Conflit d'usages le long de l'étang du Plessis	1-Panneau aire piétonne enlevé. 2-Traitement incomplet demander enlèvement panneau SPPL
2017/2	Aménagements	Quel type d'aménagements vers le pont du bonhomme.	Pas de suite directe, à repenser en fonction des options communales actuelles
2017/3	Sécurité	Rue de la grande lande, Erreur d'implantation de regards reconnue.	Pas de modification effectuée,
2017/4	Sécurité	Danger bas rue jules Guesdes, sur trottoir mixte	Marquage trajectoire réalisé
2020/5	Aménagements	Mobilité douce Pendreff	Pas de suite pour l'instant .Options différentes ? du PAMA
2022/6	Sécurité	Sécurité abords passages piétons, notamment rue Kesler Devillers	Relancé en amirie le 4 décembre 2022
2022/7	sécurité	Piste le long de l'arsenal insécurisante par son tracé	Fiche transmise aux élus le 4 décembre 2022

